

Alfred KÖLZ

Docteur Honoris Causa

Les différents travaux d'Alfred Kölz dans le domaine du droit constitutionnel et du droit administratif font de lui un expert souvent consulté, notamment par les commissions parlementaires fédérales et cantonales. Outre ses fonctions universitaires et académiques, Alfred Kölz est également doué d'un remarquable talent de vulgarisateur. S'exprimant régulièrement, tant dans la presse écrite qu'orale, sur les questions d'actualité en matière de droit public, ce scientifique de haut rang leur apporte un éclairage historique très apprécié.

L'histoire du droit constitutionnel

Alfred Kölz est aussi un historien réputé. A ce titre, il est certainement aujourd'hui la personnalité la plus érudite en matière d'histoire constitutionnelle de la Suisse du XVIII^e au XX^e siècle. A la lumière des sources du droit qu'il a systématiquement dépouillées, de l'Ancien Régime à la Constitution de 1848, il a réexaminé l'évolution constitutionnelle de la Confédération et analysé les institutions des vingt-deux Cantons et leur développement constitutionnel. En outre, Alfred Kölz a exposé et résumé l'essentiel des doctrines politiques qui ont joué un rôle décisif dans l'évolution des institutions politiques suisses, mettant en évidence les liens organiques existant entre l'histoire du droit constitutionnel et l'histoire des doctrines politiques.

Les fruits de ce labeur ont pris forme en 1992 dans la publication de son *Histoire constitutionnelle de la Suisse moderne: Neuere schweizerische Verfassungsgeschichte*, magistrale leçon de démocratie, qui s'adresse non seulement au monde académique, mais également à tous les citoyens suisses. Elle donne l'occasion de mieux connaître les institutions passées et de comprendre celles du présent pour appréhender l'avenir. Traduit en italien en 1999, sa version française est en cours.

L'œuvre d'historien constitutionnel de la Suisse qu'Alfred Kölz a entreprise au début des années 1990 se poursuit. La remise du doctorat *honoris causa* qui le récompense est également un encouragement de la communauté universitaire genevoise à la publication du second volume de son *Histoire constitutionnelle de la Suisse*, devant couvrir la période de 1848 aux années cinquante du XXe siècle, et qui devrait prochainement voir le jour.

De l'étude du droit public à son enseignement

Alfred Kölz est né à Soleure en 1944. Après des études de droit aux Universités de Berne et de Zurich, il se voit décerner en 1973 le doctorat en droit de l'Université de Zurich pour une thèse consacrée aux maximes en procédure administrative suisse (*Prozessmaximen im schweizerischen Verwaltungsprozess*). Il obtient son brevet d'avocat zurichois en 1975 et son habilitation en 1979. Alfred Kölz est alors nommé à la chaire de droit public et de droit administratif ainsi qu'à celle d'histoire des institutions politiques de la Faculté de droit de l'Université de Zurich, où il enseigne actuellement comme professeur ordinaire. De 1996 à 1998, il a assumé la charge de doyen de la Faculté de droit.